



La Communauté de Communes  
du Massif du Vercors

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour les compétences transport et dépollution des eaux usées

## Exercice 2016

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »



# 1. Caractérisation technique du service

## *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté de communes du massif du Vercors (CCMV)

- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Autrans-Méaudre en Vercors, Corrençon-en-Vercors, Lans-en-Vercors, Villard-de-Lans

## *Mode de gestion du service*

Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

Il est à noter que les communes citées ci-dessus ont en charge l'alimentation en eau potable et la collecte des eaux usées. Ces 2 compétences sont soit assumés en régie soit en délégation de service en fonction de la commune considérée. La Communauté de communes du massif du Vercors assure pour sa part le service de transport des eaux usées jusqu'à la station d'épuration et la dépollution des eaux usées.

## *Estimation de la population desservie (D201.0)*

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 10 104 habitants permanents au 31/12/2016 et jusqu'à 41 800 habitants en période touristique.

## Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 924 abonnés au 31/12/2016 .

## Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2016 (2 au 31/12/2015).

## Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 31,6 km de réseau unitaire hors branchements,
- 0 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 31,6 km (31,6 km au 31/12/2015).

5 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation
Déversoir d'orage	Route de Méaudre aux Jarrands - Villard-de-Lans
Déversoir d'orage	Route de Grenoble à Valence - Les Geymonds - Villard
Déversoir d'orage	Route d'Autrans à Méaudre – Moulin – Autrans
Déversoir d'orage	Avenue de Prenatier - Corrençon-en-Vercors
Déversoir d'orage en tête de station	Station d'épuration du Fenat - Villard-de-Lans

# Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

**STEU N°1** : Station d'épuration VILLARD DE LANS/FENAT  
 Code Sandre de la station : 060938548001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Cultures mixtes		
Date de mise en service	01/01/1972		
Commune d'implantation	Villard-de-Lans (38548)		
Lieu-dit	Le Fenat		
Capacité nominale STEU en EH (1)	44 500		
Nombre d'abonnés raccordés	5924		
Nombre d'habitants raccordés	10104		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	10700		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	Autorisation en date du		30/12/08
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	La Bourne (rivière)	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	20	ou	90
DCO	85	ou	83
MES	35	ou	90
NTK	7	ou	87
pH	Entre 6 et 8,5	ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> si 8°C < T < 12°C	3	ou	95
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> si T > 12°C	2		80
Pt	2	ou	80

**Caractéristiques générales****Charges rejetées par l'ouvrage**

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/01/16	oui	7,0	95	22	95	13	95	4,0	83	0,5	90
24/02/16	oui	4,8	95	21	91	5,5	94	2,5	91	1,1	69
05/03/16	oui	5,1	91	16	83	3,1	90	1,5	87	1,0	88
07/04/16	oui	3,2	94	17	89	5,8	93	2,0	89	0,8	68
07/05/16	oui	2,1	95	14	90	5,9	91	1,5	90	0,7	67
27/06/16	oui	2,5	93	10	91	2,2	97	1,5	90	1,3	43
20/07/16	oui	2,4	99	18	96	2,3	99	1,5	96	1,1	79
18/08/16	non	2,7	99	27	94	2,8	99	2,5	95	<b>6,6</b>	<b>31</b>
07/09/16	oui	3,5	98	30	95	5,5	98	4,5	90	1,1	83
18/10/16	oui	2,8	97	24	89	2,3	97	2,0	91	1,4	47
01/11/17	oui	2,7	98	27	95	2,9	98	1,5	96	1,3	79
21/11/17	oui	4,5	86	19	86	5,2	86	1,2	80	0,4	72
25/12/16	non	4,7	98	27	95	4,4	98	<b>29,0</b>	<b>50</b>	0,6	92
<b>Moyenne</b>	<b>oui</b>	<b>4,0</b>	<b>94</b>	<b>21</b>	<b>90</b>	<b>6</b>	<b>93</b>	<b>2,0</b>	<b>90</b>	<b>1,0</b>	<b>67</b>

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

## Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
Station d'épuration VILLARD DE LANS/FENAT (Code Sandre : 060938548001)	212	218
<b>Total des boues produites</b>	212	<b>218</b>

### Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
Station d'épuration VILLARD DE LANS/FENAT (Code Sandre : 060938548001)	212	218
<b>Total des boues évacuées</b>	212	<b>218</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### *Modalités de tarification*

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont fixés par les communes. La facture type est également disponible auprès des communes.

## 3. Indicateurs de performance

### *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	5%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0



VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>30</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 30 pour l'exercice 2016 (30 pour 2015).

### **Conformité de la collecte des effluents (P203.3)**

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	<b>Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2016</b>	<b>Conformité exercice 2015 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2016 0 ou 100</b>
Station d'épuration VILLARD DE LANS/FENAT	736	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2015).

### **Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)**

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016</b>	<b>Conformité exercice 2015 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2016 0 ou 100</b>
Station d'épuration VILLARD DE LANS/FENAT	736	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2015).

## Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Station d'épuration VILLARD DE LANS/FENAT	736	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2015).

## Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration VILLARD DE LANS/FENAT :

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	Conforme	218
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		218

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2015).

## 4. Financement des investissements

### **Montants financiers**

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	36670	81181
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### **Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		15998043	14579882
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	917411	494983
	en intérêts	582150	557480

### **Amortissements**

Pour l'exercice 2016, la dotation aux amortissements a été de 555574 € (10998 € en 2015).

### **Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Transfert des compétences eau et assainissement (partie collecte des eaux usées) des communes vers la Communauté de communes	Étude portée en interne	

## **Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en € TTC
Calorifugeage des canalisations biogaz en sortie de digesteur	2017	9000
Renouvellement des agitateurs à boues	2017	22800
Changement de batterie des condensateurs	2017	11600

### **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

#### ***Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en € pour 2017
Projet « Eau et santé » à Antet zambaro à Madagascar porté par l'association Aide médicale et développement : construction de 200 latrines familiales et de points d'eau qui permettront d'offrir l'accès à l'eau potable	8000

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2015	Valeur 2016
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	212	218
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100,00%	100,00%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100,00%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%